



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 MAI 2014

Le 14 mai avril 2014 à 20 heures 40, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Madame Jacqueline VANBERSEL, Maire.

Etaient présents :

M. Vereecke, Mmes Labarre, Ribeiro-Rego, M. Berson, Mme Marin, adjoints au Maire, Mme Charroppin, M. Hautot, Mme Vanthournout, MM. Brebant, Maurieras, Gabard, Mmes Tesson, Daninthe, MM. Moutinho, Bouillette, Mme Barbier, M. Rémond, Mme Baillon, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés et représentés :

M. Beaudoir (pouvoir à M. Gabard).
Mme Ziegler (pouvoir à Mme Vanbersel).

Etaient absents excusés

MM. Gardette, Derrien.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 40.

Mme Josiane CHARROPPIN est désignée secrétaire de séance.

FINANCES COMMUNALES

1) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS & AUTRES ORGANISMES

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accorder les subventions suivantes :

Comité des Fêtes (acompte de 7 000,00 €)	21 000,00 €
Comité de Jumelage de l'Eventail	1 400,00 €
Union Sportive de Sainte Geneviève - Football	7 800,00 €
Tennis Club de Sainte-Geneviève	3 800,00 €
École du Dragon d'Or - Club de Kung-fu	1 830,00 €
A.P.E.E.P.M. (Parents d'élèves)	1 000,00 €
Centre Yves Montand Subvention exceptionnelle	8 000,00 € 500,00 €
Union des Mutilés, Réformés et Anciens Combattants <i>(M. Berson et Mme Charroppin, membres du conseil d'administration, ne participent pas au vote)</i>	2 000,00 €
Club Loisirs des Aînés Génovéfains	3 200,00 €
SOS Multi Cats <i>(Mme Labarre ne participe pas au vote)</i>	300,00 €
Noailles Basket Ball Association -NBBA	200,00 €

Association Liberté Sobriété	250,00 €
Association Française des Sclérosés En Plaques (AFSEP)	100,00 €
Association des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales de Beauvais et sa Région	250,00 €
Restaurants du Cœur - Section de Noailles	700,00 €
Secours Catholique	700,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Noailles	150,00 €
Envol Nocturne et Vie des Oiseaux Libres (ENVOL)	100,00 €
ASDAPA	700,00 €
Thelle Emplois	400,00 €

- **VOTE** les participations suivantes :

Mutuelle de l'Oise des Agents Territoriaux (A compter du 01/04/2014 cette participation est intégrée dans les charges patronales et devient un avantage en nature pour l'agent.)	1068,17 €
---	-----------

Centre Communal d'Action Sociale	19 500,00 €
----------------------------------	-------------

2) INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS POUR 2014.

APRÈS discussion et à la majorité des membres présents et représentés {19 voix pour (dont 2 pouvoirs) et 2 abstentions - M. Bouillette et M. Rémond} :

- Le Conseil Municipal **PROPOSE** à Monsieur le Préfet une revalorisation de 1,50 % du montant de cette indemnité.

3) INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'instituer cette indemnité pour les agents non éligibles aux heures supplémentaires (attaché et rédacteur au 8^{ème} échelon), les agents pouvant opter pour un repos compensateur.

4) ASSISTANCE DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'OISE (ADTO)

- Le conseil municipal **ACCEPTÉ** à l'unanimité l'augmentation du capital social de l'ADTO pour un montant de 20 000 € (divisé en part sociale d'un montant de 50 € chacune) réservé au Conseil général de l'Oise, qui pourrait alors céder ces parts sociales à de nouvelles collectivités désireuses de devenir actionnaires de cette société publique locale.

TRAVAUX, VOIRIE, BATIMENTS ET EQUIPEMENTS PUBLICS

5) AMENAGEMENTS DE SECURITE RUES DE LA LACHAPELLE, MAURICE BLED, DU CANTON DE BEAUPREAU, DE LABOISSIERE JUSQU'A LA PLACE DU PETIT FERCOURT

- Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** à l'unanimité le projet des travaux de sécurité à effectuer sur la RD46 en même temps que la réfection de la chaussée par le Conseil Général ; pour réaliser ces travaux estimés à 289 000,00 € HT, le Conseil Municipal **SOLLICITE** une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général de l'Oise et de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

6) TRANSFERT DE LA COMPETENCE INVESTISSEMENT SUR LES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC AU SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'OISE (SE60) :

APRES discussion et à la majorité des membres présents et représentés {19 voix pour (dont 2 pouvoirs), 1 abstention M. Rémond et 1 contre M. Bouillette} :

- Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** de transférer au (SE60) la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extensions, renforcements, enfouissements, renouvellements, rénovations et améliorations diverses et de façon générale toutes les études générales ou spécifiques corrélatives à ces travaux et à leur réalisation et notamment les actions de diagnostics de performance énergétique, la collecte liée de certificats d'économie d'énergie.

AFFAIRES GÉNÉRALES

7) AIDE A L'ELABORATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT 2013.

APRES discussion et à la majorité des membres présents et représentés {20 voix pour (dont 2 pouvoirs) et 1 abstention M. Rémond} :

- Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** de confier à l'Assistance Départementale des Territoires de l'Oise (ADTO) l'examen du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement (RPQS).

8) DEGREVEMENT DE LA PART COMMUNALE DE LA SURTAXE D'ASSAINISSEMENT

- Le Conseil Municipal, **DÉCIDE** à l'unanimité, en application de la loi Warsmann 2 du 17 mai 2011 de ne pas accorder le dégrèvement de la part communale de la surtaxe d'assainissement sollicité par M. Yohann RAULT domicilié 23 bis rue de l'Eventail ; la fuite d'eau provenant d'une fuite au groupe de sécurité d'un chauffe-eau .

END

QUESTIONS DIVERSES

- ◆ **Rentrée scolaire septembre 2014** : à la question de Mme Barbier au sujet « du nombre estimatif des futurs petits de trois ans en maternelle après les premières inscriptions qui ont eu lieu pendant le mois d'avril », M. Vereecke répond que Madame Furiet, directrice, a enregistré 160 élèves.

Il indique que l'inspection a annoncé une fermeture de poste à l'école maternelle au vu des prévisions communiquées en octobre 2013 et va reconsidérer sa décision.

- ◆ **Rythmes scolaires** : Mme Barbier demande : « nous sommes déjà au mois de mai, quelle orientation allons-nous adopter par rapport à l'aménagement de la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires pour septembre ? ».

Mme le Maire et M. Vereecke indiquent que la commune a dû communiquer à l'inspection les horaires définis avec les enseignants le 5 mai dernier. Cependant au vu des derniers assouplissements, la commune va réexaminer l'aménagement du temps scolaire.

Mme Baillon souligne que le problème primordial est celui des locaux.

- ◆ **Rue de Noailles - Aménagements provisoires** : Madame Baillon demande si les élus auront un rapport sur l'efficacité des essais d'aménagement mis en place pendant un mois et demi.

Madame le Maire répond que la commission voirie fera le bilan avec les policiers municipaux et les services du conseil général.

- ◆ **Site internet** : Madame Baillon s'étonne que le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal le 4 avril dernier ne soit pas sur le site de la commune alors que ceux des 9 et 29 avril y figurent bien.

Madame le Maire prend acte de cette remarque et informe que le nécessaire sera fait prochainement.

☺☺

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50 .

☺☺

Fait à Sainte-Geneviève, le 20 mai 2014.

Le Secrétaire,



Josiane CHARROPPIN

Le Maire,



Jacqueline VANBERSEL